



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais de transport

Question écrite n° 48428

### Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales quant au projet de réforme des transports sanitaires réservant le transport des malades assis exclusivement aux VSL et non plus conjointement avec les taxis. Ces derniers sont inquiets et ne comprennent pas la motivation d'un tel projet. La réponse du ministre lors des questions au gouvernement en date du 28 janvier dernier ne les a pas satisfaits. Adoptée en l'état, cette décision aurait des conséquences non négligeables notamment pour les taxis ruraux dont une partie importante de la clientèle est constituée par ce type de transports. De plus, par ces attributions, les taxis remplissent une mission d'aménagement du territoire en assurant l'accès aux soins à des malades demeurant dans de petits villages ou hameaux isolés. La maîtrise comptable des dépenses de santé ne peut se faire sans concertation avec les professions concernées et au détriment de l'assuré social. C'est pourquoi il lui demande, d'une part, que les professionnels du taxi soient associés aux discussions de ce texte et, d'autre part, quelle est la position du Gouvernement sur ce projet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boulaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48428

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 779